



2023-62

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 02/06/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD,
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS
Raymonde HABOUZIT, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE.

Excusés :

Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023, joint à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 09/06/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Patrice LHOSTE





COMMUNE DE BLAVOZY
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Etaients présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME, Raymonde HABOUZIT

Messieurs : Franck PAILLON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Roland SEUX, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS, Denis CLAMENS, Thierry SOLEIHAC, Sébastien GAGNE

Absents ayant donné pouvoir

Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Gilles AUDRAS

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 3 avril 2023 et désignation secrétaire de séance
2. Budget Pôle Santé : emprunts et avenant à la Maîtrise d'Œuvre
3. Budget Les Rives de la Sumène : prix de vente des lots
4. Tarif repas cantine pour année scolaire 2023-2024
5. Tickets manège
6. Logement 2 chemin des Rioux : montant du loyer
7. Diminution du temps de travail d'un agent
8. Divers

Compte-rendu des débats :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Gilles AUDRAS

2. Budget pôle santé : emprunts et avenant à la maîtrise d'oeuvre

En préambule, Mr le Maire explique qu'il convient de se positionner par rapport aux emprunts du pôle santé sachant qu'entre la réception de proposition et sa validation la durée est courte (4 jours), Parmi les propositions reçues, choix à valider, avec durée et mode de remboursement.

Il était également prévu lors de la présente séance de valider l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, compte tenu de l'augmentation du coût des travaux, mais il s'avère nécessaire, au préalable, de s'assurer du respect de la réglementation et de la légalité de l'avenant (auprès du service juridique du CDG). Mr le Maire informe donc que ce sujet est reporté au conseil municipal du 9 juin, date imposée par l'Etat pour la désignation des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs en septembre prochain (élus par les grands électeurs).

L'emprunt proposé s'élève à 1 000 000 € sachant que l'estimation du coût des travaux est de

1 500 000 € environ et que les subventions se montent à 500 000 €, environ, en attente de la subvention de l'Etat pour le Fonds Vert (acceptation et montant non connus à ce jour).

Demandes de prêts avec durée variable, de 20, 25 et 30 ans, simulation avec capital constant d'une part et avec annuités constantes d'autre part.

Banques sollicitées : Crédit Agricole Loire Haute-Loire, Crédit mutuel, Caisse d'Epargne, Banque Postale, Banque des Territoires.

Présentation du tableau récapitulatif des offres par Serge ABOULIN :

Durée sur 20 ans (sauf caisse d'épargne), taux valable 4 jours, taux bougent au jour le jour.

Tout est en taux fixe, capital constant à 12 500 € pour le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Le Crédit Agricole est le plus intéressant (475 000 € d'intérêt sur un emprunt d'1 000 000 €).

Pour 25 ans, la Banque des Territoires propose un taux à 3.81%, 4.08 % pour la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, 4.60 % pour le Crédit Mutuel, et 4.35% pour la Banque Postale

(60 % d'intérêts environ).

La Banque des Territoires ne peut pas valider le taux de 3.81 % à ce jour car la demande doit passer en commission, qui met 15 jours pour prendre une décision. Le taux de juin n'étant pas connu à ce jour, il risque de changer. A noter que cette Banque ne prête que sur 25 ans.

La seule banque qui propose une durée de 30 ans est la Caisse d'Epargne à 4.10 % (700 000 € d'intérêt). Serge ABOULIN propose d'éliminer cette offre, arguant du fait que des travaux sur le bâtiment seront sûrement nécessaires avant la fin des 30 ans alors que l'emprunt ne serait pas honoré entièrement, ceci risquant d'être problématique.

L'étude des prêts porte sur la durée de 20 ans ou 25 ans en fonction du remboursement à capital constant ou annuités constantes, de la capacité de financement et de tous les éléments financiers des budgets.

En attente du résultat du DCE, il est proposé de contracter un emprunt d'1 000 000 € avec fixation du prix du loyer aux alentours de 10 €.

A retenir que plus le bâtiment vieillit plus les charges seront importantes mais, en contrepartie, le niveau des loyers va augmenter, ce qui permettrait de couvrir un peu plus en annuités constantes, à l'inverse du capital constant où l'annuité baisse.

Tenir compte de la présence du distributeur de billets du CALHL (actuellement en panne), qui peut entrer dans la discussion par rapport à l'emprunt. Il serait utile de garder ce DAB en place.

S'ensuivent des discussions détaillées sur la durée, la possibilité de deux durées différentes (moitié sur 20 ans, moitié sur 25 ans), le taux, le remboursement constant en annuités ou en capital, le montant des futurs loyers des professionnels de santé, le type de bail, le reste à charge, la prise en compte du risque, le service rendu à la population par rapport à ce projet, les charges de fonctionnement, les taux d'intérêt en augmentation, ...

Sébastien GAGNE demande la situation globale de la commune au niveau de l'endettement : l'en cours va certes augmenter ainsi que le taux d'endettement mais avec des recettes à venir (loyers). La gestion reste celle d'un bon père de famille, permettant de ne pas laisser une situation délicate dans les années à venir.

Franck PAILLON rappelle que la situation financière de la commune reste tendue comme pour beaucoup de communes. La part libérée du fonctionnement pour l'investissement est de plus en plus réduite, d'où la sagesse d'un prêt à durée 25 ans avec l'idée que le projet reste autonome (équilibre parfait).

L'atout de la commune est que tous les services sont au cœur du village.

Patrice LHOSTE demande si on peut réduire le montant de l'emprunt en fonction des subventions en attente (fonds vert) pour arriver à un remboursement sur 20 ans. Mais comme le DCE est en cours, on ne sait pas le cout définitif.

Sébastien GAGNE propose de contracter sur 25 ans, par sécurité et en fonction du résultat de l'appel d'offres, voir si on peut rediscuter sur le montant de l'emprunt. Pas possible selon Serge ABOULIN mais faire le lien avec d'autres emprunts : si excédent de financement sur cet investissement, on pourrait répartir en interne selon les projets (rénovation du CSC par exemple).

Roland SEUX pense qu'une durée d'emprunt de 25 ans permet d'avoir une souplesse de portefeuille par rapport au cout des travaux.

Denis CLAMENS rajoute qu'avec cette durée, on s'approche de l'autofinancement.

Franck PAILLON rassure sur le fait que les durées, 20 ou 25 ans, ne remettent pas en cause les finances de la commune.

Thierry SOLEILHAC précise que le taux bas de la Banque des Territoires (créée par la Caisse des Dépôts et consignations pour prêter aux collectivités) s'explique par le fait que cette Banque a moins besoin de faire de marge car elle ne nourrit pas le même but. Mais attention car taux de juin risque d'être supérieur.

Christine SIMON demande si au vu de la conjoncture actuelle, les taux augmentent ? A priori non, vue la petite baisse constatée ces derniers jours.

Serge ABOULIN précise que le taux du Crédit Agricole est maintenu jusqu'au 26 mai, dossier à finaliser avec eux vendredi au plus tard. Si le taux baisse, il pourra nous être appliqué, s'il augmente, le taux retenu serait donc de 4.08 %

Vote : à l'unanimité, le choix se porte sur le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, pour une durée de 25 ans, au taux de 4.08 % maximum, pour un montant de 1 000 000 €, avec une échéance trimestrielle de 15 999.07 €, frais de dossier 1000 € et cout maximal du crédit à 1 599 906.94 €.

3. Budget Les Rives de la Sumène : prix de vente des lots

La commission des finances a émis diverses simulations pour choisir le prix de vente des lots du lotissement Les Rives de la Sumène.

Franck PAILLON rappelle que ce projet de lotissement se situe au niveau de l'ancien stade Jean-Paul Bertrand. Chaque lot (5 au total) dispose d'une partie haute constructible, d'une partie basse située en zone bleue du PPRI (Plan de Préventions des Risques Inondations) donc constructible mais avec certaines contraintes et enfin d'une zone non constructible dédiée aux espaces verts et jardin d'agrément de chaque lot.

Franck PAILLON précise que depuis la réalisation du lotissement Les Bleuets, vendu autour de 87 euros le m², un lotissement à 110 euros le m² est en cours de finalisation sur la commune voisine de St Germain Laprade avec, aux dires du maire, la moitié des lots retenus (80 lots). Il informe également que c'est un quartier avec note environnementale incluant beaucoup de contraintes architecturales.

Christine SIMON ajoute que ce projet comporte du logement social (30 logements).

Serge ABOULIN présente le tableau fixant un prix pour la partie constructible et un pour la partie non constructible afin de déterminer un prix moyen et pour finir un prix au lot.

1^{ère} hypothèse : 100 €/65€ prix TTC par lot (la tva est reversée sur la partie constructible uniquement)

Recette nette pour la commune 272 000 (312 000 - 40 000 euros de travaux et frais)

2^{ème} hypothèse : 100€/70€,

Recette nette pour la commune 281 000 (321 000 - 40 000 euros de travaux et frais)

3^{ème} hypothèse : 85€/85€

Recette nette pour la commune 275 000 (315 000 - 40 000 euros de travaux et frais)

4^{ème} hypothèse : 90€/65€

Recette nette pour la commune 252 000 (292 000 - 40 000 euros de travaux et frais)

Roland SEUX pense qu'il n'est pas judicieux de fixer le même prix au m² pour les deux zones. Franck PAILLON rappelle qu'un prix total au lot sera fixé, en expliquant à chaque acquéreur le détail du calcul en fonction des zones constructibles et non constructibles, détail qui sera repris par le notaire lors de la vente.

Christine SIMON rappelle que chaque lot sera vendu en deux parcelles différentes car la zone non constructible n'est pas incluse dans le permis d'aménager, d'où la nécessité de détailler le prix par zone.

Roland SEUX trouve que le prix de 100 euros est un peu haut.

Franck PAILLON répond que l'emplacement de ce lotissement le rendra agréable et attrayant (plus qu'aux Bleuets).

Christine SIMON rappelle toutes les contraintes sur la partie constructible située en PPRI et sur la partie non constructible. Elle souligne que le permis d'aménager n'est pas encore déposé (en cours de validation avant dépôt auprès du service instructeur) et qu'il serait plus prudent de ne pas fixer le prix de vente immédiatement, de bien recalculer chaque surface pour être sur des prix affichés.

Les discussions s'ensuivent autour des hypothèses de prix, de la valeur à donner à la partie non constructible, par rapport à la partie constructible, la situation du terrain, etc....

Décision : sujet reporté au prochain conseil avec le permis d'aménager et les superficies exactes.

4. Tarif repas cantine pour année scolaire 2023-2024

Evoqué en commission finances. Danièle VALLERY rappelle le cout du repas normal fixé actuellement à 3.50 €. Elle a prospecté par téléphone les communes avoisinantes permettant de vérifier que le prix du repas est correct. Le prix plus cher sur d'autres communes s'explique par l'offre fromage et dessert au menu alors que pour l'école de Blavozy, il est souvent proposé l'un ou l'autre. A noter que les sommes encaissées couvrent un peu plus que les frais d'achat alimentaires, les frais de personnel et l'amortissement du matériel restant à la charge de la commune.

Danièle VALLERY liste ensuite le détail des prix par commune :

St Pierre-Eynac : 3.80 €

Malrevers : 3.50 €

Beaulieu : 3.00 € (mais volonté sociale car peu d'actions sociales dans la commune)

St Julien Chapeuil : 3.75 € (réflexion en cours sur la cantine à un euro)

Brives Charensac : très longtemps à 2.85 €. 3.50 € depuis février 2022

Coubon : 3.80 €

St Hostien : 3.10 €

Il est proposé une augmentation de 10 centimes par repas selon tarifs :

Catégorie	TARIF DE BASE	TARIF POUR 3 ENFANTS INSCRITS A L'ECOLE
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3,60	3,00
<i>Tarifs hors délais</i>	5,60	5,00
Parents non résidant sur la commune	4,60	3,80
<i>Tarifs hors délais</i>	6,60	5,80

L'an dernier, l'augmentation était de 40 centimes. Il conviendrait à l'avenir de pratiquer de petites augmentations régulières plutôt qu'une forte augmentation dans plusieurs années.

Christine SIMON demande les conséquences de l'augmentation de 40 centimes en termes de fréquentation : Pas de baisse de fréquentation constatée.

Thierry SOLEILHAC demande des précisions sur le dispositif « repas à un euro ».

Danièle VALLERY répond que ce dispositif s'applique pour les communes qui basent leur tarif sur le quotient familial. L'Etat compense alors à hauteur du prix de cantine en fonction de ce quotient.

Franck PAILLON ne souhaite pas conduire cette réflexion, la fixation du prix en fonction du quotient n'étant pas de mise actuellement.

Il propose que les familles en difficulté fassent une démarche auprès de l'assistante sociale et du CCAS, qui étudiera ensuite les possibilités d'aide.

Danièle VALLERY conclue en expliquant que ce dispositif n'a pas été choisi, par comparaison avec la Commune de St Germain où seules deux tranches sont aidées.

Vote : unanimité pour une augmentation de 10 cts pour chaque tarif selon tableau ci-avant

5. Tickets manège

Monsieur le Maire rappelle la tenue de la fête votive le dernier week-end de juin et demande au Conseil Municipal de renouveler pour cette année encore l'achat de tickets de manège à l'occasion cette fête votive, pour être distribués aux enfants de la Commune le lundi. Il propose de fixer un montant maximum de 400 €, à répartir en fonction des manèges présents lors de la fête votive.

Vote : unanimité

6. Logement 2 chemin des Rioux

Le logement T4 situé à côté de l'école se libère le 11 août prochain. Il a été rénové il y a 4 ans en platerie peinture mais pas au niveau des menuiseries extérieures, qui présentent quelques soucis d'étanchéité.

Mr le Maire explique qu'il était prévu de déterminer le montant du loyer lors de la présente séance, mais il propose de reporter la décision permettant ainsi d'aller visiter le logement afin d'établir les travaux à envisager, le cas échéant avant de le louer.

7. Diminution du temps de travail

Mr le Maire informe de la réintégration dans la collectivité au 1^{er} juillet 2023 de Cristina LOPES, cette dernière ayant bénéficié d'une mise en disponibilité pour suivre son conjoint pendant 5 ans. Compte tenu de la réorganisation des services depuis lors et des recrutements successifs, il n'est pas possible de réintégrer l'agent sur la durée de travail initiale du poste occupé. Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant en passant de 19h30 à 17h35.

Il précise que Mme LOPES, à l'origine agent d'entretien au CSC, reprendra les missions d'entretien de l'école en remplacement de Virginie BERTRAND, dont le contrat se termine fin septembre (pas de renouvellement).

Vote : unanimité pour diminution du temps de travail à 17h35 à compter du 1^{er} juillet

8. Divers

8.1. Participation SIVOM : cette participation fut fixée et validée par délibération 2023-48 du 03/04/2023. Or une erreur de plume s'est glissée dans le montant à devoir qui s'élève à 38 462.51 € au lieu de 29 347.51 € indiqués dans la délibération. Le budget a bien tenu compte du montant exact.

Vote : unanimité pour annuler et remplacer la délibération n° 2023-48 du 03/04/2023 à la suite d'erreur de plume dans le montant de la participation

8.2. La Sumène :

La commission des travaux s'est réunie sur place la semaine dernière au niveau du cours d'eau La Sumène, vers le stade JPB, car ce cours d'eau érode les berges au niveau de l'entreprise Découpe Lazer du Velay. Le propriétaire a contacté la mairie car la rivière érode de plus en plus et leur plateforme risque d'en être fragilisée. Ce sujet relève de la compétence de la CAPEV dans le cadre du PAPI. L'EPAGE, organisme en charge des travaux et la CAPEV, maître d'ouvrage, proposent de recanaliser la Sumène en aiguillant le passage principal sur le terrain de tennis en conservant l'ancien tracé (ancien « coude ») comme bras de décharge en cas de crue. Voir si délibération pour engager le dossier.

Objectif : aménager les rives de la Sumène de façon plus accueillante et limiter l'érosion.

Travaux pris en charge à 100 % par la CAPEV (présence de Mr Teyssonneyre, technicien)

Roland SEUX précise que le dossier est prévu sur le point dangereux actuel mais qu'il englobera une partie plus grande vers l'ancien stade, permettant ainsi d'élargir la zone de travail pour résoudre les autres problèmes

Danièle VALLERY rajoute qu'il peut être envisagé un parcours d'identification des arbres et arbustes (à rajouter dans le dossier), et une mise en valeur du patrimoine végétal à côté de ce nouveau lit de la rivière. Elle précise qu'il convient de déposer rapidement la demande.

Franck PAILLON remarque que ces travaux vont entraîner la destruction partielle ou totale des anciens tennis parfois un peu utilisés, condamnant cet endroit.

Parallèlement, il existe un plan de financement nommé « 5000 terrains de sports » qui se termine fin juin et lié aux jeux olympiques, permettant une aide de 50 à 80 % pour financer une aire de sport, pouvant prendre la forme d'un terrain multisports (city Park).

Dans ce cadre, il convient d'analyser la situation géographique pour limiter les nuisances (site JPB à proscrire et à aménager plus en aire familiale). Voir secteur Panassac sur terrain stabilisé ? A affiner pour trouver le meilleur emplacement possible et voir l'utilisation par les clubs de pétanque et concentrer toutes les activités bruyantes au même endroit.

Finaliser le dossier avec bureau d'études et délibérer au prochain conseil municipal

Thierry SOLEILHAC fait état des terrains « PADEL » présents sur le territoire, à éviter car zone de bruit, et qui dépend souvent d'une structure payante (comme à st Pierre-Eynac ou Aiguilhe). Sans structure pour les gérer, il convient d'éviter ces terrains.

Ok pour travaux déviation et demande de subvention pour terrain multisports.

Danièle VALLERY demande de bien penser à ne pas déstabiliser le financement pour le jardin d'enfants (intégré dans la rénovation du CSC)

8.3. Liste des grands électeurs :

Etablie selon l'ordre du conseil municipal (sauf Laetitia PRADINES qui remplace Christine SIMON) pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain, à la préfecture.

Franck PAILLON précise que le 1^{er} tour se déroule le matin, les scrutateurs dépouillent pendant le temps de midi et le 2^e tour se tient l'après-midi, possibilité de manger ensemble à midi.

Les sénateurs en place se représentent en principe

Liste approuvée, sera donc votée le 9 juin.

8.4. Litige MEGE, dentiste

Serge ABOULIN et Franck PAILLON ont rencontré l'avocate : le tribunal s'est prononcé dans un premier temps sur la forme. À la suite de ce jugement, la commune a perdu et doit 900 euros au plaignant. En effet, le juge a évoqué une erreur d'article, l'avocate s'étant basée sur le vice caché, en évoquant un article qui porte sur les ventes de bien et non pas sur les locations.

Elle a déconseillé de faire appel sur la forme.

Franck PAILLON rappelle le litige :

Le dentiste MEGE est arrivé il y a 24 ans en louant des locaux sous l'épicerie. Des infiltrations d'eau ont été constatées sur les premières années (une ou deux fois). En 2017-2018 le dentiste s'est plaint d'infiltrations plus importantes à la suite de gros orage, (entre terrasse épicerie et dalle au plafond dans le cabinet). Des travaux ont donc été entrepris pour 13 000 euros (dallage, étanchéité rallonge du toit). Pas d'inondation jusqu'au 12/06/2020 où un gros orage a conduit un peu d'eau dans les locaux. La commune a alors été déclarée en catastrophe naturelle. Mr MEGE ne s'est pas rendu compte de suite des infiltrations car à la suite du covid, il avait fermé son cabinet de Blavozy (affichage sur la porte) pour ne travailler que dans son cabinet de St Germain Laprade (Inondation le vendredi après-midi et constat dans le courant de la semaine suivante).

Ensuite, il a expliqué qu'il était obligé de fermer son cabinet pour raison d'insalubrité alors qu'il avait fermé avant à cause du covid (on peut penser qu'il s'est aperçu qu'un seul cabinet lui suffisait à St Germain Laprade). Il met en cause la commune de Blavozy comme n'ayant rien fait, expliquant qu'il était inondé depuis 25 ans, moyennant quoi sa clientèle a déserté, l'empêchant de vendre sa patientèle, et qu'on lui doit environ 40 000 €.

Le facteur déclenchant est l'orage de juin 2020.

Sur le fond, la commune a toujours effectué les travaux.

Mr MEGE a fourni deux témoignages de patients qui ont constaté qu'il y avait de l'eau dans le cabinet de consultation.

L'avocate de la commune conseille de trouver des patients qui pourraient témoigner que le cabinet n'avait rien de dégradé et qu'ils étaient accueillis dans de bonnes conditions

Roland Seux demande des précisions sur les suites avec l'avocate.

Il lui est répondu que dans un premier temps, la condamnation porte sur la forme (mauvais article invoqué par l'avocate pour arguer sur le fond). Le juge a donc estimé qu'on n'avait pas évoqué le bon article moyennant quoi on doit des préjudices au plaignant (désagrément à indemniser)

Le juge a jugé sur la forme et sur l'erreur de l'article uniquement

Dans un deuxième temps, le jugement portera sur le fond, sans aucun lien avec le jugement sur la forme.

Franck PAILLON dit qu'il faudrait trouver des témoignages et précise que le dossier est à disposition de chaque élu le souhaitant.

L'avocate va par ailleurs demander les bilans du dentiste pour mesurer l'incidence de la soi-disant baisse de fréquentation.

Détail du montant demandé de 41 878.54 € :

Frais fixe sur 6 mois du 12 juin au 21/12/2020 : 7 081 €

Perte de chance de vendre la patientèle : 31 000 €

Remboursement de frais d'huissier congés : 297.54 €

Remboursement frais d'avocat pour expertise : 500 €

Préjudice de jouissance et préjudice morale : 3 000 €

8.5. Demande APE

L'APE demande à la commune un lot pour la tombola de sa kermesse : abonnement à la médiathèque pour une famille (extérieure 24 €, commune 21 €)

Sébastien GAGNE propose d'offrir plusieurs abonnements vu le montant mais non car n'ont demandé qu'un lot.

Laetitia PRADINES dit que si un lot est offert pour l'APE, quid des autres associations qui risquent de demander la pareille. Elle n'est donc pas favorable à cette demande.

Danièle VALLERY répond que cette association n'a pas le même objet ni les mêmes finalités que les autres associations.

Vote : 18 voix pour, un contre

8.6 Tournoi des petites têtes :

Prêt de tables ok.

20^{ème} anniversaire du tournoi à St Germain sur le site de la plaine : 1200 jeunes joueurs, 3000 personnes sur les trois jours, beaucoup sont hébergés car viennent de loin.

Samedi soir : repas tourné vers les équipes

Dimanche soir : repas avec tous les anciens et invitation des municipalités : dire le nombre parmi l'équipe municipale de Blavozy

Franck PAILLON souhaite que chaque élu se rende à cette manifestation durant le week-end car c'est apprécié par les organisateurs

8.7. Logement vacant :

Franck PAILLON explique qu'un logement se libère le 8 juillet au-dessus de la salle de convivialité et demande s'il serait opportun de l'utiliser pour la mairie dans le cadre du déménagement de cette dernière en salle de convivialité fin juin.

Décision : logement gardé dans un 1^{er} temps et voir ensuite la finalité de son utilisation.

8.8. 30 mai : printemps de l'éducation

Danièle VALLERY informe que le printemps de l'éducation se tiendra à l'école de Blavozy le 30 mai à 19h. Organisé par le SIVOM de FEV, Il s'agit d'un temps d'échange entre toutes les équipes qui animent le périscolaire sur toutes les écoles de Blavozy et St Germain Laprade, en compagnie des instances partenaires (Education Nationale, enseignantes, ...), des parents et enfants, des personnels des écoles. De plus les directeurs du SIVOM de FEV souhaitent le plus d'élus possibles pour entendre tous les intervenants du périscolaire, dans un premier temps et pour un échange convivial autour de grillades dans un second temps. Chaque animateur référent va présenter les actions menées et les réalisations des enfants. Danièle VALLERY demande la présence de tous les élus disponibles, même pour un cours instant.

8.9. Commission finances et ressources humaines :

Décision prise de ne pas renouveler le contrat de Marion DRIOT, conseillère numérique, qui prend fin le 18 octobre et ce compte tenu des conditions de prise en charge par l'Etat qui ont changées et de la charge financière pour la commune.

8.10. Bulletin municipal de juin : relecture des articles et mise en page à venir.

8.11 Marché du vendredi après -midi : en attente d'un maraicher prêt à venir.

Fin de la séance à 21h30

Signatures :

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance
Gilles AUDRAS

